

Collège Alfred JARRY - RENA ZÉ - Les parcours éducatifs



LE PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

COLLÈGE ALFRED JARRY - RENAZÉ

Un cadre réglementaire

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013 définit en son article 10 l'éducation artistique et culturelle ("elle favorise la connaissance du patrimoine culturel et de la création contemporaine et participe au développement de la créativité et des pratiques artistiques") et met en place un parcours pour tous les élèves, le parcours

Le parcours d'éducation artistique et culturelle

Le parcours d'éducation artistique et culturelle est l'ensemble des connaissances acquises par l'élève, des pratiques expérimentées et des rencontres faites dans les domaines des arts et du patrimoine, que ce soit dans le cadre des enseignements, de projets spécifiques, d'actions éducatives, dans une complémentarité entre les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Son organisation et sa structuration permettent d'assembler et d'harmoniser ces différentes expériences et d'assurer la continuité et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble de la scolarité de l'élève de l'école au lycée.

Le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève repose sur les trois champs indissociables de l'éducation artistique et culturelle qui en constituent les trois piliers :

- des **rencontres** : rencontres, directes et indirectes, avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture... ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion... ;
- des **pratiques**, individuelles et collectives, dans des domaines artistiques diversifiés ;
- des **connaissances** : appropriation de repères ; appropriation d'un lexique spécifique simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques, de porter un jugement construit et étayé en matière d'art et de contextualiser, décrire et analyser une œuvre ; développement de la faculté de juger et de l'esprit critique.

LES PROJETS ET ACTIONS ANNÉE SCOLAIRE 2018 -2019

Niveau 6ème :

- Dispositif « Collège au cinéma »
- Spectacle en chemin (partenariat avec la communauté de communes)
- Résidence d'artistes de la compagnie OCUS (élèves de la classe orchestre)

Niveau 5ème :

- Dispositif « Collège au cinéma »

Niveau 4ème :

- Dispositif « Collège au cinéma »
- Dispositif « aux arts collégiens » (ateliers de pratique artistique, 3 spectacles)
- Résidence d'artistes d'un quartet de JAZZ (élèves de la classe orchestre)
- Participation au tournage d'un court métrage dans l'établissement dans le cadre du festival des 37 de la communauté de commune.
- Travail avec un conteur

Niveau 3ème :

- Dispositif « Collège au cinéma »
- Résidence d'artistes de la compagnie OCUS
- Résidence d'artistes d'un quartet de JAZZ (élèves de la classe orchestre)
- Classe presse
- Concert « Peace and Love »
- Participation à la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918

Tous niveaux (sur la base du volontariat) :

- Classe orchestre
- Atelier Astronomie
- Atelier robotique
- Atelier Lecture
- Exposition « encore plus fort »
- Participation au « printemps des poètes »
- Spectacles sportifs
- Découverte de sports nouveaux (floorball, voile, escrime...)

Classes orchestres :

- Concert lors de la remise des instruments (6ème)
- Concerts tout au long de l'année scolaire (Festivals, fête de la musique, assises de l'association Orchestre à l'école...)
- Concert pédagogique à destination des élèves de cycle 3
- Concert à l'établissement d'éducation artistique du Pays de Craon

Latinistes :

- Voyage scolaire sur les sites gallo-romains de Corseul, Vieux-La-Romaine et conférence à l'université de Caen (les éclairages de la Rome antique)

LE PARCOURS AVENIR

COLLÈGE ALFRED JARRY - RENAZÉ

Un cadre réglementaire

Le parcours Avenir est un parcours éducatif mis en œuvre à la rentrée 2015, inscrit dans la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013. Il vise l'acquisition de compétences et de connaissances nécessaires pour se projeter dans l'avenir et faire des choix raisonnés et éclairés. Le parcours Avenir s'adresse à tous les élèves de la 6^e à la terminale.

Le parcours Avenir

Le parcours Avenir doit permettre de :

- comprendre le monde économique et professionnel ainsi que la diversité des métiers et des formations ;
- Développer son sens de l'engagement et de l'initiative ;
- élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle.

Il vise ainsi à :

- Rendre les élèves acteurs dans la construction de leur projet d'orientation afin qu'ils aient une meilleure visibilité des procédures, des filières de formation et des choix d'orientation possibles ;
- Approfondir leur connaissance de l'ensemble des métiers (y compris les métiers émergents) ;
- Renforcer le dialogue au sein de la communauté éducative et faire de l'orientation un objet de travail commun dans la conception du parcours et l'élaboration de projets transdisciplinaires ;
- Mieux connaître le tissu économique local en développant des partenariats avec l'ensemble de la société civile pour une meilleure information des élèves.
- faciliter et développer les échanges entre l'École et les acteurs du monde économique par des conventions locales pour délivrer aux élèves l'information la plus adaptée à leurs besoins.

LES PROJETS ET ACTIONS ANNÉE SCOLAIRE 2018 -2019

Niveau 6^{ème} :

- Visite de l'entreprise Sèché à Changé
- Rencontre avec un auteur

Niveau 5^{ème} :

- réalisation de fiches métiers

Niveau 4^{ème} :

- Mise en place de parcours individualisés dérogatoires
- Visite d'entreprises organisées par le service économie et emploi de la communauté de communes.
- Rencontre avec des artistes dans le cadre du dispositif « Aux arts, collégiens »

Niveau 3^{ème} :

- Mini-stages en lycées
- Stage d'observation en entreprise
- Visite du forum des métiers à Craon
- Visite des lycées de Château-Gontier (Éducation Nationale et Agriculture)
- Rencontre avec un journaliste dans le cadre du projet « Classe Presse »
- Réunion de rentrée ayant pour thème l'orientation et les procédures
- Réunion des parents avec les proviseurs des lycées mayennais

Tous niveaux :

- rencontres individuelles avec la Psychologue Éducation Nationale

LES PARCOURS CITOYEN ET DE SANTÉ

COMITÉ D'ÉDUCATION À LA SANTÉ ET À LA CITOYENNETÉ

COLLÈGE ALFRED JARRY - RENAZÉ

Un cadre réglementaire

Le comité d'éducation à la santé et Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC) s'inscrit dans le pilotage de chaque établissement scolaire du second degré, conformément aux dispositions des articles R421-46 et 421-47 du Code l'éducation. Il est une instance de réflexion, d'observation et de proposition qui conçoit, met en œuvre et évalue un projet éducatif en matière d'éducation à la citoyenneté et à la santé et de prévention de la violence, intégré au projet d'établissement. Le CESC organise le partenariat en fonction des problématiques éducatives à traiter.

Le Parcours citoyen : de l'école élémentaire à la terminale, apprendre les valeurs de la république

De l'école au lycée, le parcours citoyen s'adresse à des citoyens en devenir qui prennent conscience de leurs droits, de leurs devoirs, de leurs responsabilités. Adossé aux enseignements, en particulier l'enseignement moral et civique (EMC), l'éducation aux médias et à l'information (EMI), il concourt à la transmission des valeurs et principes de la République en abordant les grands champs de l'éducation à la citoyenneté : la laïcité, l'égalité entre les femmes et les hommes et le respect mutuel, la lutte contre toutes les formes de discrimination, la prévention et la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les LGBTphobies, l'éducation à l'environnement et au développement durable, la lutte contre le harcèlement. Ce parcours prend également appui sur la participation de l'élève à la vie sociale et démocratique de la classe et de l'école ou de l'établissement.

Le Parcours santé

La politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves vise à réduire les inégalités sociales, d'éducation et de santé pour permettre la réussite de tous les élèves et promouvoir une École plus juste et plus équitable.

Elle contribue à offrir aux élèves les conditions favorables aux apprentissages et vise à permettre à chacun d'entre eux d'acquérir les connaissances, les compétences et la culture nécessaires à la construction d'un individu et d'un citoyen responsables. Mis en place à la rentrée 2016, le **parcours éducatif de santé** recouvre tous les niveaux scolaires, de la maternelle au lycée. Il structure la présentation et regroupe les dispositifs qui concernent à la fois la protection de la santé des élèves, les activités éducatives liées à la prévention des conduites à risques et les activités pédagogiques mises en place dans les enseignements en référence au socle commun et aux programmes scolaires.

LES PROJETS ET ACTIONS ANNÉE SCOLAIRE 2018 -2019

Niveau 6ème :

- Séjour d'intégration à la Rincerie
- Action sur le thème du « mieux vivre ensemble au collège »
- Sensibilisation à la sécurité dans les transports scolaires (en partenariat avec le conseil régional des Pays de la Loire)
- Visite de l'entreprise Séché à Changé (axe développement durable)
- Éducation au médias et à l'information (1 heure tous les 15 jours inscrite à l'emploi du temps)
- Dépistage infirmier
- Sensibilisation au handicap
- Réalisation d'un journal collégien à destination des CM2

Niveau 5ème :

- Préparation et passation de l'ASSR de niveau 1
- Sensibilisation dans le cadre de l'EMC aux risques liés à l'usage d'internet et des réseaux sociaux
- Organisation d'un cross solidaire au profit de l'association « LM Petits Pas »
- Prévention des risques routiers à l'aide d'un simulateur de deux roues motorisés (association de la prévention routière)
- Sensibilisation au handicap

Niveau 4ème :

- Intervention de l'association « les motards en colère »
- Intervention de prévention des conduites addictives (ANPAA)

Niveau 3ème :

- Classe presse
- Participation à la commémoration du centenaire de l'armistice de 1918
- Passation du PSC1
- Prévention du harcèlement en milieu scolaire (réalisation d'un court métrage)
- Préparation et passation de l'ASSR de niveau 2
- Intervention du planning familial
- Concert pédagogique « Peace and love »

Tous niveaux :

- Elections des délégués de classe
- Formation des délégués de classe
- Elections des membres du conseil de vie collégienne
- Participation au cross solidaire
- Activités de l'association sportive (Jeunes officiels)